



**2015/2041(INI)**

22.12.2015

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 28**

**Projet d'avis**  
**Sylvie Guillaume**  
(PE569.503v01-00)

sur la transparence, la responsabilité et l'intégrité au sein des institutions  
européennes  
(2015/2041(INI))



**Amendement 1**  
**Miroslav Poche**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés;**

*Amendement*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt et demande le passage d'un registre facultatif à un registre obligatoire pour toutes les activités de lobbying et pour l'ensemble des institutions européennes; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés;**

Or. en

**Amendement 2**  
**Josep-Maria Terricabras**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés;**

*Amendement*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet de nouvel accord interinstitutionnel relatif à un registre de transparence obligatoire des représentants d'intérêt, avec la participation du Conseil; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés;**

Or. en

**Amendement 3**  
**Tomáš Zdechovský**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés;**

*Amendement*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés et n'empêche en aucun cas les organes de décision d'obtenir toutes les informations pertinentes;**

Or. en

**Amendement 4**  
**Ana Gomes, Ignazio Corrao, Elly Schlein, Monica Macovei, Dennis de Jong, Benedek Jávor, Marian Harkin**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés;**

*Amendement*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés; estime que le degré de transparence doit être rehaussé par la création d'une "empreinte législative" du lobbying au niveau de l'Union et par**

*l'instauration d'un registre obligatoire de l'Union reprenant toutes les activités de lobbying pour toutes les institutions; souligne, à cet égard, qu'il est essentiel de joindre des annexes aux propositions de la Commission et aux rapports du Parlement afin de mentionner clairement les groupes d'intérêt qui ont influé fortement sur la teneur de ces propositions et rapports, et de donner la possibilité aux députés qui le souhaiteraient de publier sur leur page officielle du site internet du Parlement le nom des lobbyistes qu'ils ont rencontrés;*

Or. en

**Amendement 5**  
**Dennis de Jong, Benedek Jávor**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1**

*Projet d'avis*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt; insiste pour que la consultation qui précèdera cette proposition prenne en compte de façon équilibrée les différents points de vue exprimés;**

*Amendement*

**1. accueille favorablement l'annonce par la Commission de son intention de présenter en 2016 un projet d'accord interinstitutionnel révisant le registre de transparence des représentants d'intérêt; demande à la Commission de communiquer ses propositions relatives à un registre obligatoire dans les meilleurs délais; souligne, à cet égard, qu'il est essentiel de joindre aux propositions de la Commission et aux rapports du Parlement des annexes mentionnant clairement les groupes d'intérêt qui ont exercé une influence significative sur la teneur de ces propositions et rapports;**

Or. en

**Amendement 6**  
**Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Anna Maria Corazza Bildt**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*1 bis. invite les députés et les représentants du Conseil à publier d'eux-mêmes les informations relatives à leurs réunions avec des parties prenantes, comme le fait la Commission;*

Or. en

**Amendement 7**  
**Dennis de Jong, Benedek Jávor**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*1 bis. salue l'intention de la Commission de publier tous les deux ans un rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne la corruption dans l'Union; invite la Commission à présenter sans plus attendre un addendum à son premier rapport sur la lutte contre la corruption qui décrive en détail la situation au sein des institutions européennes de ce point de vue;*

Or. en

**Amendement 8**  
**Dennis de Jong, Benedek Jávor**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**2. demande à la Commission européenne, pour veiller au respect des normes anticorruption du Conseil de l'Europe par les institutions, de poursuivre les**

*2. déplore qu'en dépit des nombreuses demandes du Parlement, l'Union n'ait toujours pas rejoint le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et invite la*

*discussions sur l'adhésion de l'Union européenne au Groupe d'États contre la corruption (GRECO);*

*Commission à présenter un calendrier en vue de l'adhésion de l'Union au GRECO*  
**pour veiller au respect des normes anticorruption du Conseil de l'Europe par les institutions;**

Or. en

#### **Amendement 9**

**Ana Gomes, Ignazio Corrao, Elly Schlein, Monica Macovei, Dennis de Jong, Benedek Jávor, Marian Harkin**

#### **Projet d'avis**

**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

#### *Projet d'avis*

#### *Amendement*

*2 bis. invite les institutions de l'Union qui ont introduit des codes de conduite, dont le Parlement, à renforcer leurs mesures de suivi et de mise en œuvre, notamment les contrôles des déclarations d'intérêts financiers; fait remarquer, à cet égard, que les instances chargées du suivi et des sanctions doivent être indépendantes sur le plan politique;*

Or. en

#### **Amendement 10**

**Josep-Maria Terricabras**

#### **Projet d'avis**

**Paragraphe 3**

#### *Projet d'avis*

#### *Amendement*

**3. déplore les progrès limités quant à la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes, qui peuvent jouer un rôle majeur dans la lutte contre la corruption; regrette, dès lors, que la Commission n'ait pas donné suite à la requête du Parlement européen d'examiner la possibilité d'un**

**3. déplore les progrès limités quant à la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes, qui peuvent jouer un rôle majeur dans la lutte contre la corruption; regrette, dès lors, que la Commission n'ait pas donné suite à la requête du Parlement européen d'examiner la possibilité d'un**

**programme européen complet de protection des lanceurs d'alerte; invite la Commission à présenter une communication sur ce sujet avant la fin de l'année 2016;**

**programme européen complet de protection des lanceurs d'alerte; invite la Commission à présenter une communication sur ce sujet avant la fin de l'année 2016; déplore également l'absence de progrès face à l'invocation abusive des lois sur la diffamation dans le but d'intimider les journalistes et tous ceux qui enquêtent sur la corruption; demande à la Commission, plus particulièrement, d'ouvrir le débat sur un texte législatif soutenant la suppression des sanctions pénales pour diffamation dans les États membres;**

Or. en

**Amendement 11**  
**Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

**3. déplore les progrès limités quant à la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes, qui peuvent jouer un rôle majeur dans la lutte contre la corruption; regrette, dès lors, que la Commission n'ait pas donné suite à la requête du Parlement européen d'examiner la possibilité d'un programme européen complet de protection des lanceurs d'alerte; invite la Commission à présenter une communication sur ce sujet avant la fin de l'année 2016;**

*Amendement*

**3. reconnaît que les lanceurs d'alerte pourraient jouer un rôle majeur dans la lutte contre la corruption; demande, dès lors, à la Commission d'évaluer la situation des règles relatives aux lanceurs d'alerte à l'échelon national et d'examiner la possibilité de définir des règles minimales pour les lanceurs d'alertes, dotées de garanties en mesure d'empêcher tout usage abusif;**

Or. en

**Amendement 12**  
**Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**



### *Projet d'avis*

**4. considère qu'il convient de mettre en place au plus vite un Parquet européen indépendant et fort pour combattre les infractions liées aux fraudes portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, et rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union; estime que toute option plus faible serait préjudiciable au budget de l'Union;**

### *Amendement*

**4. considère qu'un Parquet européen indépendant et fort, doté de compétences et de responsabilités clairement définies, contribuera à combattre les infractions liées aux fraudes portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, et rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union; estime que toute option plus faible serait préjudiciable au budget de l'Union; incite le Conseil à donner un nouvel élan aux négociations sur la directive PIF, afin de renforcer le cadre législatif existant et d'améliorer l'efficacité de la protection des intérêts financiers de l'Union;**

Or. en

### **Amendement 13 Dennis de Jong**

#### **Projet d'avis Paragraphe 4**

### *Projet d'avis*

*4. considère qu'il convient de mettre en place au plus vite un Parquet européen indépendant et fort pour combattre les infractions liées aux fraudes portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, et rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union; estime que toute option plus faible serait préjudiciable au budget de l'Union;*

### *Amendement*

*4. invite la Commission à examiner dans le détail pour quelles raisons les cas de suspicions de fraude portés à la connaissance des États membres par l'OLAF n'ont pas été suivis de condamnations prononcées par les autorités nationales, et comment la qualité de l'OLAF pourrait être renforcée afin de combattre efficacement les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;*

Or. en

**Amendement 14**  
**Josep-Maria Terricabras**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

**5. regrette le blocage du Conseil sur la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 sur l'accès aux documents; appelle à une réforme ambitieuse, qui constituerait un pas en avant certain;**

*Amendement*

**5. regrette le blocage du Conseil sur la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 sur l'accès aux documents; appelle à une mise à jour des règlements, ainsi que l'impose le traité de Lisbonne; estime que le Parlement devrait montrer l'exemple en incluant dans un registre en ligne un répertoire de tous les documents disponibles;**

Or. en

**Amendement 15**  
**Tomáš Zdechovský**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

**5. regrette le blocage du Conseil sur la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 sur l'accès aux documents; appelle à une réforme ambitieuse, qui constituerait un pas en avant certain;**

*Amendement*

**5. regrette le blocage du Conseil sur la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 sur l'accès aux documents; appelle à une réforme ambitieuse, qui constituerait un pas en avant certain; rappelle que la transparence accroît la confiance du public dans les institutions européennes en permettant aux citoyens d'être informés du processus décisionnel de l'Union; estime que les citoyens devraient être informés de manière précise et en temps utile;**

Or. en

**Amendement 16**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

**5. regrette le blocage du Conseil sur la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 sur l'accès aux documents; appelle à une réforme ambitieuse, qui constituerait un pas en avant certain;**

*Amendement*

**5. regrette le blocage du Conseil sur la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 sur l'accès *public* aux documents; appelle à une réforme ambitieuse; rappelle que la transparence de l'administration et du processus législatif de l'Union est essentielle à la légitimité de la législation et des politiques de l'Union; insiste sur le fait que la transparence est essentielle afin de mieux légiférer;**

Or. en

**Amendement 17**  
**Dennis de Jong, Benedek Jávor**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

**5. regrette le blocage du Conseil sur la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 sur l'accès aux documents; appelle à une réforme ambitieuse, qui constituerait un pas en avant certain;**

*Amendement*

**5. estime inacceptable que la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 soit toujours bloquée par le Conseil, et presse celui-ci d'adopter une position constructive, en tenant compte de la position du Parlement européen adoptée en première lecture le 15 décembre 2011;**

Or. en

**Amendement 18**  
**Sylvia-Yvonne Kaufmann**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6**

*Projet d'avis*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la**

*Amendement*

**6. souligne la nécessité d'améliorer la**

**transparence des négociations  
législatives, y compris des trilogues.**

**transparence des négociations  
législatives, y compris des trilogues;**  
*rappelle, plus particulièrement, que  
l'article 73, paragraphe 4, du règlement  
prévoit qu'après chaque trilogue, l'équipe  
de négociation présente un compte rendu à  
la commission compétente et que les  
documents reflétant les résultats du dernier  
trilogue soient mis à la disposition de cette  
commission; demande, à ce titre, que le  
compte rendu oral et les documents  
contiennent obligatoirement des  
informations détaillées sur l'état des  
négociations en trilogue; demande, en  
outre, que soit publiée une liste des dates  
prévues pour les négociations en trilogue,  
et des noms des participants;*

Or. de

**Amendement 19  
Josep-Maria Terricabras**

**Projet d'avis  
Paragraphe 6**

*Projet d'avis*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la  
transparence des négociations  
législatives, y compris des trilogues.**

*Amendement*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la  
transparence des négociations  
législatives, y compris des trilogues.**  
*appelle les institutions, organes et agences  
de l'Union à tenir à jour les chiffres sur le  
nombre de documents classifiés qu'ils  
détiennent, en fonction de leur  
classification; invite la Commission, le  
Conseil et le Parlement à garantir une  
meilleure transparence des trilogues  
informels, en organisant leurs réunions en  
public, en publiant leurs documents, y  
compris les calendriers, les ordres du jour,  
les procès-verbaux, les documents  
examinés, les amendements, les décisions  
adoptées, les informations sur les  
délégations des États membres ainsi que  
les positions et les procès-verbaux de ces  
dernières, dans un format harmonisé et  
facilement accessible en ligne, par défaut*

*et sans préjudice des exceptions énumérées à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1049/2001;*

Or. en

## **Amendement 20**

**Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Anna Maria Corazza Bildt**

### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 6**

##### *Projet d'avis*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la transparence des négociations législatives, y compris des trilogues.**

##### *Amendement*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la transparence des négociations législatives** *et rappelle, néanmoins, que les trilogues se sont révélés être un instrument efficace pour parvenir à un consensus entre les organes législatifs; suggère, dès lors, d'en accroître la transparence au moyen de rapports à la commission compétente du Parlement sur l'évolution des négociations en trilogue;*

Or. en

## **Amendement 21**

**Sophia in 't Veld**

### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 6**

##### *Projet d'avis*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la transparence des négociations législatives, y compris des trilogues.**

##### *Amendement*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la transparence des négociations législatives, y compris des trilogues;** *recommande une nouvelle fois que chaque institution ou organe de l'Union européenne désigne parmi sa direction un délégué à la transparence, responsable du respect des normes et de l'amélioration des pratiques;*

**Amendement 22**  
**Dennis de Jong, Benedek Jávor**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6**

*Projet d'avis*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la transparence des négociations législatives, y compris des trilogues.**

*Amendement*

**6. rappelle la nécessité d'améliorer la transparence des négociations législatives, y compris des trilogues; rejette la position adoptée par le Conseil dans sa lettre à la Médiatrice concernant son enquête d'initiative, position selon laquelle l'organisation de réunions de trilogue serait une responsabilité politique ne relevant pas du mandat de la Médiatrice;**

Or. en

**Amendement 23**  
**Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*6 bis. demande l'amélioration de la transparence des agences de l'Union et de leurs liens avec les autres organes de l'Union; souligne l'importance de la transparence des procédures de nomination, d'élection ou de désignation des représentants des agences, notamment en cas de participation du Parlement;*

Or. en

**Amendement 24**  
**Anna Maria Corazza Bildt**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*6 bis. souligne également qu'il est important de prévoir un délai suffisant entre la conclusion d'un accord final lors de trilogues et le vote de confirmation au sein de la commission compétente, de sorte que les députés de la commission compétente puissent lire le texte et en débattre avec leur groupe politique avant le vote final en commission;*

Or. en

**Amendement 25**  
**Ana Gomes, Ignazio Corrao, Elly Schlein, Monica Macovei, Dennis de Jong, Benedek Jávor, Marian Harkin**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*6 bis. estime que le premier rapport bisannuel de la Commission sur la lutte contre la corruption constituait une tentative prometteuse de dégager une vue d'ensemble de la corruption dans les États membres; invite la Commission à inclure une analyse des risques de corruption au sein des institutions européennes dans le prochain rapport, prévu pour 2016, ainsi qu'une vue globale des principaux problèmes de corruption dans les États membres, des recommandations politiques en vue de leur résolution et des mesures de suivi que prendra la Commission, en accordant une attention particulière aux retombées négatives des activités corrompues sur le fonctionnement du marché intérieur;*

**Amendement 26**  
**Dennis de Jong, Benedek Jávor**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*6 bis. demande qu'à l'avenir, les institutions concernées garantissent la transparence des négociations en prévoyant que les réunions soient publiques et diffusées en ligne, et que les ordres du jour, les procès-verbaux ainsi que les principaux documents relatifs aux thèmes examinés soient publiés;.*

Or. en

**Amendement 27**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*6 bis. observe que seules quelques-unes des recommandations du Parlement relatives à la transparence et à l'accès aux documents ont été mises en œuvre; invite les institutions à enfin mettre en œuvre les recommandations contenues dans les précédentes résolutions du Parlement sur l'accès public aux documents et la transparence;*

Or. en

**Amendement 28**  
**Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier**



**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*6 ter. insiste sur la nécessité de parvenir à un équilibre adéquat entre le respect de la vie privée, d'une part, et la protection des données et la transparence, d'autre part;*

Or. en